

## FICHE PRODUIT

## Appareils

# Chauffage d'appoint

- L'utilisation des chauffages d'appoint, dans les habitations, est à l'origine d'incendies et de nombreuses intoxications.
- Ce sont des appareils mobiles qui ne nécessitent aucun branchement permanent (chauffages électriques de type soufflant ou à combustibles gazeux ou liquides).
- Non conçus pour servir de chauffage principal, ils augmentent seulement le confort de chaleur de manière ponctuelle.

- Les risques

L'intoxication au monoxyde de carbone : gaz inodore et incolore

L'incendie

L'explosion : en particulier avec le chauffage au gaz

## Conseils d'utilisation

- Vérifier lors de l'achat que l'appareil possède des dispositifs de sécurité : contrôle de l'atmosphère, anti-débordement en cas de renversement, contrôle de surveillance de flammes...
- Vérifier que l'appareil est estampillé CE ou NF de préférence.
- Conserver le mode d'emploi de l'appareil et suivre les indications.
- Ne jamais utiliser l'appareil de manière continue.
- Ne jamais installer l'appareil dans des locaux à risques (garage, atelier).
- Ne jamais utiliser l'appareil avec une installation électrique déficiente ou de puissance insuffisante, ou avec une ventilation insuffisante et dans de petits locaux encombrés.
- Toujours utiliser le combustible approprié (appareil réglé pour un combustible précis) et les détendeurs adaptés.
- Préférer les combustibles avec la mention « désaromatisé ».
- Ne jamais placer l'appareil près des rideaux et autres matières inflammables.
- Ne remplir le réservoir de l'appareil que lorsqu'il est refroidi.
- Ne pas toucher les parties chaudes de l'appareil (risque de brûlure).
- Ne jamais poser de tissus ou objets sur l'appareil (risque d'incendie).

## Conseils d'utilisation (suite)

- S'assurer que l'appareil est stable (risque de renversement).
- Ventiler régulièrement le local (5 min : renouvellement de l'atmosphère et pas de refroidissement de la pièce).
- Vérifier qu'aucun objet ne bloque les aérations (l'entrée et la sortie) des pièces.
- Être attentif à la condensation d'eau sur les vitres (signe d'une mauvaise aération).
- Chauffages électriques : s'assurer que l'installation électrique peut supporter la puissance du chauffage (un seul par prise).
- Faire vérifier et nettoyer l'appareil par un professionnel.
- Éteindre les appareils avant de se coucher ou de quitter la maison
- Stocker le combustible dans des récipients appropriés et hermétiquement fermés (stockage minimum de combustible).



## En cas d'accident

### En cas de brûlure

- Faire couler de l'eau fraîche (pas froide, entre 15° et 18°C) sur la brûlure pendant 15 min.
- Brûlure étendue (surface supérieure à la paume de la main de la victime), envelopper la partie brûlée dans un tissu propre et qui ne fait pas de peluche : drap, taie d'oreiller, mouchoir...
- Transporter la personne aux urgences.

### En cas de d'incendie sans prendre de risques

- Si vous avez un extincteur, projeter le contenu sur la base des flammes.

### Sinon

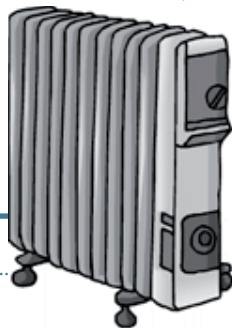
- Fermer le robinet de gaz et la porte de la pièce où le feu a pris.
- Quitter l'appartement ou la maison avec toute sa famille.
- Si vous êtes en appartement, bien fermer la porte de celui-ci afin que le feu ne se propage pas aux autres appartements.
- Ne pas prendre l'ascenseur mais l'escalier pour descendre (l'ascenseur pourrait se bloquer).
- Appeler le **112** (centre d'appel d'urgence) ou le **18** (pompiers), et ne pas retourner au domicile avant l'arrivée des pompiers (même si le feu semble s'être éteint).

CALYXIS, Pôle d'expertise du risque

94, Rue des Ors - BP 68622 - 79026 Niort Cedex

Tél : 05 49 04 66 77 - Fax : 05 49 04 66 76

Email : calyxis@calyxis.fr - [www.calyxis.fr](http://www.calyxis.fr)



## FICHE PRODUIT

## Appareils

# Chauffage d'appoint

- L'utilisation des chauffages d'appoint, dans les habitations, est à l'origine d'incendies et de nombreuses intoxications.
- Ce sont des appareils mobiles qui ne nécessitent aucun branchement permanent (chauffages électriques de type soufflant ou à combustibles gazeux ou liquides).
- Non conçus pour servir de chauffage principal, ils augmentent seulement le confort de chaleur de manière ponctuelle.

## • Les risques

L'intoxication au monoxyde de carbone : gaz inodore et incolore

L'incendie

L'explosion : en particulier avec le chauffage au gaz

## Conseils d'utilisation

- Vérifier lors de l'achat que l'appareil possède des dispositifs de sécurité : contrôle de l'atmosphère, anti-débordement en cas de renversement, contrôle de surveillance de flammes...
- Vérifier que l'appareil est estampillé CE ou NF de préférence.
- Conserver le mode d'emploi de l'appareil et suivre les indications.
- Ne jamais utiliser l'appareil de manière continue.
- Ne jamais installer l'appareil dans des locaux à risques (garage, atelier).
- Ne jamais utiliser l'appareil avec une installation électrique déficiente ou de puissance insuffisante, ou avec une ventilation insuffisante et dans de petits locaux encombrés.
- Toujours utiliser le combustible approprié (appareil réglé pour un combustible précis) et les détendeurs adaptés.
- Préférer les combustibles avec la mention « désaromatisé ».
- Ne jamais placer l'appareil près des rideaux et autres matières inflammables.
- Ne remplir le réservoir de l'appareil que lorsqu'il est refroidi.
- Ne pas toucher les parties chaudes de l'appareil (risque de brûlure).
- Ne jamais poser de tissus ou objets sur l'appareil (risque d'incendie).

## Conseils d'utilisation (suite)

- S'assurer que l'appareil est stable (risque de renversement).
- Ventiler régulièrement le local (5 min : renouvellement de l'atmosphère et pas de refroidissement de la pièce).
- Vérifier qu'aucun objet ne bloque les aérations (l'entrée et la sortie) des pièces.
- Être attentif à la condensation d'eau sur les vitres (signe d'une mauvaise aération).
- Chauffages électriques : s'assurer que l'installation électrique peut supporter la puissance du chauffage (un seul par prise).
- Faire vérifier et nettoyer l'appareil par un professionnel.
- Éteindre les appareils avant de se coucher ou de quitter la maison
- Stocker le combustible dans des récipients appropriés et hermétiquement fermés (stockage minimum de combustible).



## En cas d'accident

### En cas de brûlure

- Faire couler de l'eau fraîche (pas froide, entre 15° et 18°C) sur la brûlure pendant 15 min.
- Brûlure étendue (surface supérieure à la paume de la main de la victime), envelopper la partie brûlée dans un tissu propre et qui ne fait pas de peluche : drap, taie d'oreiller, mouchoir...
- Transporter la personne aux urgences.

### En cas de d'incendie sans prendre de risques

- Si vous avez un extincteur, projeter le contenu sur la base des flammes.

### Sinon

- Fermer le robinet de gaz et la porte de la pièce où le feu a pris.
- Quitter l'appartement ou la maison avec toute sa famille.
- Si vous êtes en appartement, bien fermer la porte de celui-ci afin que le feu ne se propage pas aux autres appartements.
- Ne pas prendre l'ascenseur mais l'escalier pour descendre (l'ascenseur pourrait se bloquer).
- Appeler le **112** (centre d'appels d'urgence) ou le **18** (pompiers), et ne pas retourner au domicile avant l'arrivée des pompiers (même si le feu semble s'être éteint).

CALYXIS, Pôle d'expertise du risque

94, Rue des Ors - BP 68622 - 79026 Niort Cedex

Tél : 05 49 04 66 77 - Fax : 05 49 04 66 76

Email : calyxis@calyxis.fr - www.calyxis.fr